

Dates	Prix	Durée
• 3 au 4 avril 2025	812 € HT (Frais CoNSOL 12 € HT inclus)	1,5 jour
		Inscription formation@irepa-laser.com
		Type A distance

Depuis les années 80, les lasers sont couramment utilisés pour animer des spectacles ou des concerts en intérieur comme en extérieur. Or la réglementation fixe des limites dans l'usage et l'exploitation de ces matériels. Il est notamment demandé que les personnels soient formés à la sécurité laser. Ce module répond parfaitement à la réglementation et a été construit pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) mettant en œuvre des systèmes laser.

La maintenance et le réglage sont les premières causes d'accident sur les systèmes laser industriels. Plus que tout autre, les techniciens sont exposés et donc directement concernés par les règles dictées par les normes en vigueur.

■ Personnes concernées et pré-requis

Personne intervenant à proximité des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise (EMP).

Classes autorisées : Toutes les classes.

Cette personne est responsable de sa propre sécurité.

Techniciens de maintenance, régleurs de systèmes laser, personnes susceptibles d'être exposées à un faisceau laser.

■ Programme

- Principe et propriété de l'émission laser
- Les applications courantes du laser
- Le risque optique : les effets biologiques
- Risques associés à la mise en œuvre d'un laser dans un ERP
- Réglementation et normalisation pour les ERP
- Les limites d'exposition
- Mesures de prévention et protection
- les principes généraux de protection
- les protecteurs contre le rayonnement
- la maintenance : facteur aggravant

- Analyses des risques
- Contrôle des connaissances

Références

- Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
- Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail
- Arrêté du 11 décembre 2009
- Normes NF EN 60825-1
- Normes NF EN 60825-3

■ Objectifs

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Respecter et analyser les consignes de sécurité propres aux ERP.
- Adapter les moyens de protection et de prévention.
- Mettre en place les moyens de protection nécessaires dans un ERP.
- Connaître et appliquer la réglementation.
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement.

■ Validation

Inscription au fichier CoNSOL des habilitations laser.
 Validation du niveau de compétence préparé (Niveau 2) par un questionnaire écrit.
 Remise d'un certificat de réalisation Niveau PERL.

■ Responsable technique et pédagogique

Franck RIGOLET